

Roland Meynet

LES DEUX DÉCALOGUES, LOI DE LIBERTÉ
(Ex 20,2-17 et Dt 5,6-21)¹

« Le Décalogue » est un des seuls titres qui ne soient pas dus aux éditions modernes de la Bible. « Les Dix Paroles », en décalque grec « Déca-logue », est l'appellation originale, par l'Écriture elle-même², du fameux passage de l'Exode, comme de son double dans le livre du Deutéronome³. Or, malgré son antiquité vénérable, à cause d'elle probablement, cette dénomination pose problème. Il suffit, pour s'en rendre compte, de demander à plusieurs personnes, de bonne culture biblique par ailleurs, de numéroter les commandements : même si plus de deux arrivent au même découpage, ce ne sera qu'après bien des hésitations et des repentirs.

C'est pour cette raison que la plupart des traductions éprouvent le besoin de fournir, en note, le découpage du Décalogue en ses dix commandements. Sur ce sujet, la tradition chrétienne la plus ancienne se divise, comme on pouvait s'y attendre, entre orientale à la suite des Pères grecs et occidentale à la suite de Saint Augustin⁴. Le chiffre « dix », au lieu d'indiquer le numéro des différents commandements du Décalogue, pourrait symboliser la totalité ; de même que, dans le premier récit de la création (Gn 1,1-2,4a), le monde a été fait en dix paroles⁵.

L'Écriture utilise aussi une autre appellation, avec un chiffre différent : « les deux tables »⁶. Les deux appellations, « dix paroles » et « deux tables », ont imposé une bi-

¹ Une première version de cette étude a paru dans *Mélanges de l'Université Saint Joseph* 50 (1984) 405-421, sous le titre « Les dix commandements loi de liberté ; analyse rhétorique d'Ex 20,2-17 et de Dt 5,6-21 ». La présente analyse est nettement améliorée, en particulier grâce aux remarques et suggestions orales de Pietro Bovati et de son étude du Décalogue dans *Giustizia e ingiustizia nell'Antico Testamento*, polycopié, Rome 1996, 75-142 (désormais : Bovati). Ma reconnaissance va en outre à A. WÉNIN, « Le décalogue. Approche contextuelle, théologie et anthropologie », dans C. Focant, ed., *La Loi dans l'un et l'autre Testament*, LeDiv 168, Paris 1997, 9-43 (voir aussi du même auteur, « Le décalogue, révélation de Dieu et chemin de bonheur ? », www.retoricabiblicaesemita.org: StRh 3 (06.04.2002) ; et à M. BALMARY, *La Divine Origine. Dieu n'a pas créé l'homme*, Paris 1993 ; ID., *Abel ou la traversée de l'Éden*, Paris 1999.

² Ex 34,28 ; Dt 4,13 ; 10,4.

³ L'exégèse moderne attribue généralement la version de l'Exode à l'école sacerdotale, celle du Dt à l'école deutéronomiste ; la première serait la plus récente.

⁴ La différence dépend de l'identification du premier commandement (2-3 pour les juifs et les Pères grecs, suivis par les orthodoxes et les protestants, ou 3-6 pour les Pères latins, la plus grande partie de la tradition syriaque, les catholiques et les luthériens) et, de manière corrélative, du dernier commandement (17ab pour les premiers, 17b pour les autres) ; voir Bovati, 83, n. 34

⁵ Voir AA. FRAENKEL, « 'Assarah Maamaroth – 'Assarah Dibberot. De la Création à la Révélation », dans M. Tapiero, ed., *Les dix paroles*, Paris 1995, 59-62 ; voir Bovati, 83-84.

⁶ Ex 31,18 ; 32,15 ; Dt 4,13 ; 5,22 ; 9,9-11.15.17 ; 1R 8,9 ; 2Ch 5,10. P. Bovati (81-83) pense que ce nombre n'indique pas une division du texte en deux parties, comme le représente toute l'iconographie, mais le nombre d'exemplaires du même texte, un exemplaire pour chacune des deux parties

partition du texte, alors que, du point de vue littéraire, le texte est organisé de manière concentrique.

LE DÉCALOGUE D'EXODE 20 (Ex 20,2-17)

Ex 20,2-17 est un passage de composition concentrique qui compte quatre parties. La première partie (2-7) concerne les devoirs envers Dieu ; les devoirs envers le prochain font l'objet de la dernière partie (13-17) ; tous les commandements de ces deux parties sont des impératifs négatifs. Les deux parties centrales (8-11 ; 12) se distinguent des deux autres par le fait qu'elles contiennent les deux seuls commandements positifs ; elles commencent en effet avec : « Souviens-toi... » (8) et « Glorifie... » (12).

1. LA PREMIÈRE PARTIE (Ex 20,2-7)

COMPOSITION

+ ² MOI (je suis)	YHWH		ton Dieu
. qui t'ai fait-sortir	de la terre	d'Égypte,	
.	de la maison	des <i>SERVITEURS</i> :	
= ³ il	N' EXISTERA pas	<i>pour toi</i>	<i>d'autres dieux</i> en face de moi.

= ⁴ Tu NE FERAS pas		<i>pour toi</i>	<i>de sculpture</i>
= et		aucune	<i>représentation,</i>
. de ce qui est dans	les cieux	en haut,	
. et de ce qui est sur	la terre	en dessous,	
. et de ce qui est dans	les eaux	en dessous de la terre ;	
= ⁵ tu NE te prosternerás	pas	devant	<i>eux</i>
= et tu NE T'ASSERVIRAS	pas	à	<i>eux</i> :

+ CAR MOI (je suis) YHWH			ton Dieu,
+ (je suis) un Dieu			jaloux,
: qui	visite la faute	des pères	sur les fils
- sur <i>trois</i>	et sur <i>quatre</i> (générations)	pour ceux qui me haïssent,	
: ⁶ et qui FAIT	miséricorde	jusqu'à <i>mille</i> (générations)	
- pour ceux qui m'aiment		et observent mes commandements.	

= ⁷ Tu NE prononceras pas le nom de	YHWH	ton Dieu	<i>en vain</i> :
+ CAR il N'innocente pas	YHWH	celui qui prononce son nom	<i>en vain.</i>

qui ont conclu un accord, comme on avait l'habitude de le faire pour les traités de l'époque (et comme on le fait encore aujourd'hui pour tous les contrats écrits).

La première partie comprend deux courtes sous-parties (2-3 et 7) qui encadrent une sous-partie plus développée (4-5). Alors que dans la première sous-partie le commandement (3) est précédé de sa motivation (2), c'est l'inverse dans les deux autres sous-parties où le commandement (4-5b et 7a) est suivi de sa motivation (5c-6 et 7b) introduite par le même « car ».

La première sous-partie (2-3)

Elle comprend deux segments. Le premier est un trimembre (2abc) de type ABB' : le premier membre est la titulature, ou énoncé par le locuteur de ses nom et qualité (2a) ; les deux membres suivants énoncent ce qu'il a fait pour celui à qui il s'adresse (2bc).

Le second segment est un unimembre : c'est le commandement qui découle de l'action accomplie en faveur de celui à qui il est donné (3).

Les membres extrêmes se répondent. Le nom de « YHWH » pourrait être traduit par « l'Existant » (comme dans la LXX) pour faire apparaître sa parenté lexicale avec le verbe « il n'existera pas » ; « d'autres dieux » de 3 s'opposent à « ton Dieu » de 2a ; « en face de moi » à la fin de 3 répond à « Moi » au début de 2. À noter aussi que le pronom de seconde personne singulier revient trois fois (2a.2b.3)

La deuxième sous-partie (4-6)

Elle comprend deux morceaux. Le premier (4-5b) est formé de deux bimembres (4ab et 5ab) qui encadrent un trimembre (4cde). Aux extrémités, l'interdiction est deux fois redoublée. Le trimembre central est l'énumération des trois parties du cosmos : « la terre », au singulier, entre les « cieux » et les « eaux » au pluriel ; à noter l'élargissement du dernier terme avec l'adjonction de « de la terre ». L'énumération exhaustive des éléments accentue le caractère absolu du commandement.

Le deuxième morceau (5c-6) est formé de trois segments bimembres. Le premier (5cd) est la titulature qui commence par le même « moi » qu'en 2a, mais un deuxième titre de Dieu est ajouté : « le Dieu jaloux ». Le deuxième (5ef) et le troisième segment (6ab) sont parallèles entre eux :

visitant la faute	<i>sur trois et sur quatre</i> (générations) ⁷	POUR CEUX QUI ME HAÏSSENT
faisant grâce	<i>jusqu'à mille</i> (générations)	POUR CEUX QUI M'AIMENT.

Ces deux segments explicitent le titre de « Dieu jaloux » par lequel s'achève le premier segment (5d). À noter la reprise du verbe « faire » au début des segments extrêmes (4a et 6a).

⁷ La Bible de Jérusalem traduit : « qui punis les fautes des pères sur les enfants, les petits enfants et les arrière-petits enfants » ; la paraphrase rend bien le sens.

+² MOI (je suis) YHWH ton Dieu
 . qui t'ai fait-sortir de la terre d'Égypte,
 . de la maison des *SERVITEURS* :
 =³ il N' EXISTERA pas *pour toi d'autres dieux* en face de moi.

=⁴ Tu NE FERAS pas *pour toi de sculpture*
 = et aucune *représentation,*
 . de ce qui est dans les cieux en haut,
 . et de ce qui est sur la terre en dessous,
 . et de ce qui est dans les eaux en dessous de la terre ;
 =⁵ tu NE te prosternerás pas devant *eux*
 = et tu NE T'ASSERVIRAS pas à *eux* :

+ CAR MOI (je suis) YHWH ton Dieu,
 + (je suis) un Dieu jaloux,
 : qui visite la faute des pères sur les fils
 - sur *trois* et sur *quatre* (générations) pour ceux qui me haïssent,
 :⁶ et qui FAIT miséricorde jusqu'à *mille* (générations)
 - pour ceux qui m'aiment et observent mes commandements.

=⁷ Tu NE prononceras pas le nom de YHWH ton Dieu *en vain* :
 + CAR il N'innocente pas YHWH celui qui prononce son nom *en vain*.

La troisième sous-partie (7)

Cette sous-partie comprend un seul segment bimembre. Le commandement (7a) est suivi de sa motivation (7b). Le même syntagme « prononcer le nom » revient dans les deux membres ; les deux occurrences de « en vain » jouent le rôle de termes finaux.

Les rapports entre les sous-parties

Outre ce qui a déjà été dit sur le mouvement logique qui se retrouve dans chaque sous-partie entre commandement et motivation, il faut noter :

- la reprise de « YHWH ton Dieu » au début des sous-parties extrêmes (2a et 7a) ainsi qu'au début du second morceau de la sous-partie centrale (5c) ;
- « d'autres dieux » à la fin de la première sous-partie (3) et « sculpture »—« représentation » au début de la deuxième sous-partie jouent le rôle de termes médians ; la reprise de « pour toi » (3 et 4a) remplit aussi la fonction de termes médians, d'autant plus que ce sont les deux seules occurrences de ce syntagme dans toute la partie ;
- « serviteurs » de 2c est repris par « tu ne t'asserviras pas » en 5b ;

- le rappel du passé au centre de la première sous-partie (2bc) est en relation avec l'annonce du futur de la fin de la deuxième sous-partie (5ef-6) ; la mention de l'action salvifique de Dieu correspond au « prologue historique » des textes d'alliance, celle des menaces correspond aux « malédictions et bénédictions » de ces mêmes textes⁸ ;
- à noter enfin la correspondance entre les « autres dieux » de la fin de la première sous-partie (3 ; « sculpture » en 4a) et les deux occurrences de « en vain » à la fin des deux membres de la dernière sous-partie (7a.7b) : en effet les idoles sont vanité (Jr 18,15 : « Mon peuple m'a oublié, ce qui est *vain* ils encensent »).

CONTEXTE BIBLIQUE

Comme « les cieux », « la terre » et « les eaux » (4cde), le verbe « faire » par lequel commence le verset 4 renvoie au premier récit de la création : Dieu « fait » le firmament au deuxième jour (Gn 1,7), les luminaires au quatrième jour (1,16) les animaux vivant sur la terre au sixième jour (1,25). À la fin du sixième jour, après avoir couronné son ouvrage par la création de l'homme et de la femme, « Dieu vit tout ce qu'il avait *fait* et voici que c'était très bon » (1,31). Pour la lumière, c'est le verbe « être » qui est utilisé : « Et Dieu dit : “Que la lumière *soit* !” et la lumière *fut* » (1,3). Pour le firmament, les deux verbes sont conjoints : « Et Dieu dit : “Que le firmament *soit* [...]”. Et Dieu *fit* le firmament [...] » (1,6-7). Or c'est ce même verbe « être » (traduit par « exister ») qui est utilisé juste avant le verbe « faire » dans le décalogue : « Il ne *sera* pas pour toi d'autres dieux en face de moi » (Ex 20,3).

INTERPRÉTATION

« **Moi, le Seigneur ton Dieu, qui t'ai fait sortir... » (premier commandement)**

Aucun des trois commandements que l'on peut reconnaître dans cette première partie (3.4-5b.7a) n'est une loi impersonnelle, comme celles de nos codes pénaux quand ils commencent de manière abrupte par « Il est interdit de... ». Avant de prononcer quelque commandement que ce soit, le locuteur se présente lui-même : « Moi, le Seigneur » (2a) ; mais il ne se contente pas de se présenter par son nom, il identifie aussitôt celui à qui il s'adresse : « Moi, le Seigneur *ton* Dieu »⁹. Les « Dix Paroles » sont d'abord le discours d'un « Je » à un « Tu ». Cependant, comme il arrive souvent entre les hommes, il ne suffit pas que celui qui se présente dise son nom pour être reconnu. Il lui faut rappeler les circonstances d'une rencontre antérieure, pour faire remonter à la mémoire de l'autre le visage unique qui est le sien. La libération de la servitude d'Égypte opérée par le Seigneur en faveur de celui à qui il s'adresse l'iden-

⁸ Voir P. BEAUCHAMP, « Propositions sur l'alliance comme structure centrale », *RSR* 58 (1970) 161-193.

⁹ En hébreu, les pronoms personnels occupent les extrémités de la proposition : « *Moi*, Yhwh, le Dieu de *toi* ».

tifie lui-même et identifie du même coup son destinataire : en un seul mot hébreu, *hōṣētikā*, « je t'ai fait sortir » (2b), sont conjoints les pronoms de première et de seconde personne (*tî + kā*). Toute l'histoire des relations entre Dieu et les fils d'Israël est réduite à la seule sortie d'Égypte : celle-là en effet n'est pas un événement parmi tant d'autres, ce n'est même pas seulement le premier, c'est l'événement fondateur, l'acte de naissance par lequel est reconnue la paternité de Dieu et la filiation du peuple élu. Seule, la référence à l'origine peut fonder l'énoncé de la loi.

« Moi, le Seigneur ton Dieu, le Dieu jaloux... »

(le premier commandement avec les deux autres)

Le rappel de l'origine ne se limite pourtant pas à l'événement « historique » de la sortie d'Égypte. La mention de « ce qui est dans les cieux, de ce qui est sur la terre en dessous et de ce qui est dans les eaux en dessous de la terre » (4cde) renvoie — quoique de manière indirecte — à l'origine ultime, à l'événement qu'il est impossible de se représenter sinon par le langage « mythique », à la création que le lecteur sait être par ailleurs toute entière l'œuvre du Seigneur. Il faut toutefois reconnaître que ce n'est pas comme Créateur que le Seigneur se présente et que ce n'est pas à ce titre qu'il édicte sa loi, mais en tant que Sauveur intervenu dans l'histoire. À l'occasion de ce qui peut être identifié comme le second commandement (4-6), le locuteur reprend la même formule par laquelle il avait commencé : « Moi, le Seigneur ton Dieu » (5c). Cependant, cette fois-ci, ce n'est plus pour rappeler le bienfait passé, mais pour envisager un avenir laissé au choix de l'homme. Que la faute des pères doive retomber sur leurs descendants jusqu'à la troisième et la quatrième génération est sans doute une manière de faire comprendre que ce n'est pas à un individu que le discours s'adresse et que la responsabilité de la génération présente engage l'avenir des générations suivantes. L'écart immense entre les trois et quatre générations qui encourraient la malédiction et les mille qui bénéficieraient de la bénédiction montre combien la miséricorde de Dieu l'emporte sur le châtement. Ainsi le Seigneur Dieu d'Israël se dépeint comme le maître absolu de l'histoire, sauveur du passé dès l'origine (2-3) et juge suprême de l'avenir (4-6).

« Tu ne feras pas... » (deuxième commandement)

« Écoute, Israël : le Seigneur est notre Dieu, le Seigneur est unique. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton pouvoir » (Dt 6,4-5). Le caractère entier, total de l'amour, trois fois souligné dans la phrase du Deutéronome, n'énonce rien d'autre que ce que déploie la première partie du décalogue : « tout » pour le Seigneur, c'est-à-dire rien pour aucun autre (3). Ce que l'accumulation des trois « tout » exprime là de manière positive (Dt 6,4) est ici imprimé en creux par la réitération insistante de cinq ordres négatifs (3.4a.5a.5b.7a). Tout se concentre sur l'interdiction répétée de l'idolâtrie (4-5b), ce qui est une autre manière de proclamer l'unicité absolue du Seigneur. En effet, après un premier commandement général bref (3) qui défend à Israël d'avoir aucun autre dieu en face de son Seigneur, la sous-partie

centrale lui interdit longuement de « faire » des idoles, des représentations imagées d'aucun des éléments du monde. « Faire » un dieu de ce qui est dans les cieux, sur la terre ou dans les eaux, serait renverser l'ordre de la création, instaurer la confusion entre le Créateur et une de ses créatures ; ce serait le « haïr » (5f). Faire un dieu signifie se nier comme créature. Plus encore que ne pas « aimer » le Seigneur son Dieu et ne pas « observer ses commandements » (6), faire un dieu, c'est s'arroger la place même de Dieu, c'est se faire Dieu. Cette première interprétation de la sous-partie centrale doit cependant être complétée, ou corrigée, par une autre. Le second commandement (4-6) peut être compris non pas comme une simple répétition, même amplifiée, du premier (2-3), mais comme un autre commandement : ce qui est interdit, c'est de faire une « statue » ou quelque représentation du Seigneur Dieu d'Israël. C'est là exactement ce que les fils d'Israël avaient demandé à Aaron et qu'ils avaient obtenu, quand ils firent le veau d'or, qui n'était pas un autre dieu ; ils dirent en effet : « Voici ton Dieu, Israël, celui qui t'a fait sortir du pays d'Égypte ! » (Ex 32,4).

« Tu ne t'asserviras pas » (encore le deuxième commandement)

Arrivés en Égypte en hommes libres, présentés à Pharaon par leur frère Joseph, son maître du palais (Gn 46–47), les fils de Jacob finirent pas être réduits à un dur esclavage par les Égyptiens (Ex 1). « Le pays d'Égypte » devait devenir pour les fils d'Israël « la maison des serviteurs ». Jusqu'au jour où YHWH, après avoir révélé son nom à son serviteur Moïse (Ex 3,14), fit sortir Israël de la servitude. Alors Moïse et les Israélites entonnèrent pour YHWH le chant qui culmine sur ces mots : « Qui est comme toi parmi les dieux, YHWH ? Qui est comme toi, illustre en sainteté, redoutable en exploits, faisant des merveilles ? » (Ex 15,11)¹⁰. Après quoi, à peine l'alliance conclue sur le mont Sinaï, le peuple ne tardera pas à se prosterner devant le veau d'or (Ex 32). L'idolâtrie et toute représentation — fut-elle de YHWH — est un asservissement¹¹. C'est retourner au pays d'Égypte, c'est nier la libération opérée par le Seigneur. Israël n'est pas appelé à « s'asservir » (5b) mais à « aimer » le Seigneur (6b) en observant ses commandements. L'obéissance n'est pas l'attitude servile de celui qui est contraint de s'exécuter, elle est le fruit du libre choix de celui qui sait qu'il a été sauvé de l'esclavage.

« Tu ne prononceras pas le Nom en vain »

L'injonction d'adorer le Dieu unique à l'exclusion de tout autre a son corollaire : s'il faut se garder de reconnaître l'existence d'autres dieux en face de YHWH (3), il est tout aussi impératif de ne pas traiter le seul Existant « en vain » (7), c'est-à-dire comme s'il n'existait pas, de ne pas prononcer son nom, de ne pas témoigner en jurant par lui,

¹⁰ Pour l'analyse rhétorique du « Chant de la mer » (Ex 15,1-18), voir R. MEYNET, « Le cantique de Moïse et le cantique de l'Agneau (Ap 15 et Ex 15) », *Gr.* 73 (1992) 19-55.

¹¹ On traduit habituellement 5b par un actif : « Tu ne les serviras pas ». C'est en réalité un passif (*hofal* ; litt. « Tu ne seras pas asservi à eux »).

comme s'il n'avait pas plus de consistance que les vaines idoles et leurs images vides (4ab). Il ne serait pas vain, en tout cas, le châtement de Dieu qui s'abattra sur le parjure (7b), et le coupable recevrait à la fois la preuve de sa faute et celle de l'existence de celui qu'il aurait ainsi offensé.

2. LA DEUXIÈME PARTIE (Ex 20,8-11)

2.1 COMPOSITION

* ⁸ Souviens-toi	du JOUR DU SABBAT	pour le	CONSACRER.

+ ⁹ Six	JOURS	tu	<i>serviras</i>
+ et tu	<i>feras</i>	<i>toute ta besogne,</i>	

- ¹⁰ ET LE SEPTIÈME	JOUR	est sabbat pour YHWH ton Dieu :	
- tu	<i>ne feras</i>	<i>aucune besogne,</i> toi,	
	: ton fils	et ta fille,	
	: ton <i>serviteur</i>	et ta servante,	
	: et ton bétail	et l'immigré qui est dans tes portes.	

+ ¹¹ Car en six	JOURS	YHWH	a fait
	. les cieux	et la terre	
	. la mer	et tout	ce qui est en eux
- et il	<i>s'est reposé</i>	LE SEPTIÈME JOUR.	

* C'est pourquoi YHWH a béni	le JOUR DU SABBAT	et l'a	CONSACRÉ.

Cette partie comprend deux sous-parties, le commandement (8-10) et la raison qui en est donnée (11).

La première sous-partie (8-10)

Elle comprend trois morceaux. Le premier (8) est formé d'un unique segment unimembre, développé longuement par la suite. Les deux autres morceaux (9 et 10) opposent ce qu'il faut faire durant les six jours de la semaine et ce qu'il ne faut pas faire le sabbat. Alors que le second morceau (9) ne comprend qu'un segment bimembre, le troisième (10) est composé d'un bimembre (10ab) suivi d'un trimembre (10cde) qui énumère, par paires, ceux qui, outre « toi » de 10b, ne doivent pas travailler le sabbat. À noter les mots de la même racine, « tu serviras » de 9a et « ton serviteur » de 10d (« servante » est d'une autre racine en hébreu).

La seconde sous-partie (11)

Elle est formée de deux morceaux. Le premier morceau (11a-e) comprend un trimembre (11abc : ce que Dieu fit « en six jours ») auquel s'oppose un unimembre (11d : ce qu'il fit « le septième jour »). Ce morceau est construit de manière concentrique : compléments de temps aux extrémités, puis verbes, enfin l'énumération au centre. Le dernier morceau (10e) est un unimembre qui conclut la sous-partie.

Les rapports entre les deux sous-parties

Les segments extrêmes sont parallèles et font inclusion (8 et 11e) : le premier dit à l'homme ce qu'il doit faire, le deuxième ce que Dieu a fait ; l'homme est invité à faire ce que Dieu a fait, la « consécration » du « jour du Sabbat ».

Le premier morceau de la deuxième sous-partie (11a-d) correspond aux versets 9-10 de la première sous-partie :

- l'opposition entre « six jours » (9a) et « le septième jour » (10a) est reprise en 11a et 11d ;
- les propositions de 9-10 sont doublées par rapport à celles de 11a-d : à « tu serviras » (9a) et « est sabbat pour le Seigneur ton Dieu » (10a) sont ajoutés deux syntagmes opposés par la négation, « tu feras – tu ne feras pas » + « toute (ta) besogne »¹² ;
- tandis que 9-10 est construit en parallèle, 11a-d l'est de manière concentrique ;
- à la fin de la première sous-partie (10cde) et au milieu de la seconde (11bc), deux énumérations à trois temps : la première est plus développée que la seconde. Chacune s'achève avec une expansion analogue, « qui est dans tes portes » et « qui est en eux », ce qui souligne leur symétrie. Ces deux énumérations ont le même caractère d'exhaustivité.

CONTEXTE BIBLIQUE

Le repos du Seigneur

La motivation du commandement (11) renvoie à la conclusion du premier récit de la création ; à noter les nombreuses reprises lexicales (en italiques) :

¹ Ainsi furent achevés le ciel et la terre, avec toute leur armée. ² Dieu conclut au *septième jour l'ouvrage* qu'il avait fait et, au *septième jour*, il cessa (*šbt*) après tout *l'ouvrage* qu'il avait fait. ³ Dieu bénit le *septième jour* et le consacra, car il avait cessé tout son ouvrage de création (Gn 2,1-3).

La ressemblance divine

Le commandement du repos sabbatique est motivé par l'action de Dieu ; en d'autres termes, l'homme est appelé par ce commandement à imiter le Seigneur. En effet, toujours selon le premier récit de la création, l'homme a été fait « à l'image » de Dieu. « Et Dieu dit : « Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance. ²⁷ Dieu créa

¹² « Toute » de 9c et « aucune » de 10c traduisent le même mot hébreu, *kol*.

l'homme à son image ; à l'image de Dieu il le créa ; mâle et femelle il les créa » (Gn 1,26-27).

Il ne faut pas effacer la différence entre les deux expressions : « à notre image et selon notre ressemblance » est le projet de Dieu, « à son image » sa réalisation effective : « l'image » est donnée, mais « la ressemblance » est laissée à l'initiative de l'homme, comme une vocation à réaliser¹³.

INTERPRÉTATION

Le commandement du travail

Il est vrai que cette partie concerne avant tout la consécration du sabbat : c'est en effet ainsi que commence le texte : « Souviens-toi du jour du sabbat » (8a). Toutefois, après ce commandement initial général, l'homme reçoit l'ordre de travailler pendant six jours (9). Il ne pourrait pas respecter le repos du septième jour celui qui n'aurait pas d'abord « fait toute sa besogne ». Mis en relation avec le « faire » créateur du Seigneur (11a), le « faire » de l'homme (11b) est ainsi présenté comme une collaboration à l'œuvre créatrice ; ce sont en effet les mêmes mots qui désignent l'œuvre de Dieu dans le récit de la création et l'œuvre de l'homme dans le Décalogue : « faire la besogne ». Créé à l'image de Dieu (Gn 1,27), l'homme reçoit la vocation du fils qui fait les mêmes œuvres que fait son père.

La consécration du sabbat

Ce qui est ordonné à l'homme pour le septième jour pourrait sembler totalement négatif : c'est en effet un « non faire », aussi bien pour toutes les personnes de la maison que pour le bétail. Cependant, avant l'interdit (10b-e), il est dit que « le septième jour est sabbat pour le Seigneur ton Dieu » (10a), comme si le sabbat, le « cesser le travail », était pour le Créateur, avant même de l'être pour les créatures. Le « souvenir » (8) semble donc destiné essentiellement à faire mémoire de la création de l'origine ultime de l'homme et de son travail même ; c'est-à-dire reconnaître que la vie n'est pas le fruit du travail de l'homme, mais de Celui qui la donne. C'est cela se souvenir du sabbat « pour le consacrer » (8), « pour le Seigneur ton Dieu » (10a).

La bénédiction du sabbat

Mais le sabbat n'est pas seulement consécration pour Dieu, il est aussi bénédiction pour l'homme. Il est pour le maître de maison et pour tous ceux qui font partie de sa maison, jusqu'à l'étranger qui travaille chez lui. La bénédiction consiste dans la libération de l'esclavage : le septième jour, non seulement « le fils et la fille » (10c) ne doivent pas être traités comme « le serviteur et la servante » (10d), comme « le bétail » ou « l'étranger » (10e), c'est-à-dire soumis à l'esclavage du travail, celui des jours où

¹³ Voir M. BALMARY, *La Divine Origine*, Paris 1993, Chap. IV, « Où Dieu ne fait que la moitié de son travail », 109-147 (citations d'Origène et de Basile de Césarée : 113-116).

ils « servent » (9a) ; bien au contraire, l’esclave et la servante doivent être considérés comme le fils et la fille. Consécration et bénédiction font que tous, y compris les animaux, entrent dans la filiation du père de famille qui se reconnaît engendré par le Père des cieux.

3. LA TROISIÈME PARTIE (Ex 20,12)

COMPOSITION

– ¹² Honore	le PÈRE	de toi	et la mère	de toi ,
– afin que	se prolongent		les jours	de toi ,
– sur le sol	que YHWH LE DIEU	de toi	donne	à toi .

Cette partie est de la taille d’un segment trimembre. Du point de vue syntaxique, la principale (12a), c’est-à-dire le commandement, est suivie par une proposition finale (12b) et par un complément de lieu (« sur le sol »), lui-même suivi par une relative : les deux derniers membres sont une double référence à la bénédiction qui regarde le temps (vie longue) et l’espace (possession du sol) ; de ce point de vue le trimembre peut être dit du type ABB’. Toutefois, les membres extrêmes mettent en relation les parents et « YHWH » qui « donne » le sol au fils, ce que font les parents en transmettant l’héritage ; à noter que les trois membres s’achèvent avec le pronom suffixe *-kâ* (« toi »), mais que ce pronom revient encore deux fois dans les membre extrêmes.

INTERPRÉTATION

La vie qui t’est donnée

Dans sa brièveté, ce commandement réserve deux belles surprises. La première est que l’on s’attendrait que le second membre finisse avec un autre pronom : « afin que se prolongent leurs jours ». Et c’est bien ainsi qu’on lit, inconsciemment¹⁴. L’honneur dû au père et à la mère, c’est-à-dire le soin des parents, aurait ainsi comme but de les soutenir pour qu’ils puissent vivre le plus longtemps possible. Telle est la réaction normale, le désir le plus cher des enfants. Or, le texte biblique subvertit en un certain sens cette aspiration naturelle : il ne la nie pas, certes, mais la motivation qu’il donne au commandement est autre. Ce qu’il vise n’est pas la longue vie des parents mais celle du fils : « La loi du Surmoi, persécutrice, disait : “Honore ton père et ta mère pour que leurs jours se prolongent”. La loi de la Révélation, prophétique, dit : “Honore... pour que tes jours se prolongent” »¹⁵. L’honneur des parents est de permettre au fils de vivre sa propre vie ; et c’est justement pour cela que le fils peut les honorer.

¹⁴ Voir M. BALMARY, *La Divine Origine*, 227-230 ; elle montre que Freud lui-même faisait cette lecture erronée.

¹⁵ M. BALMARY, *La Divine Origine*, 228.

La terre qui t'est donnée

Mais le texte réserve encore une deuxième surprise. On s'attendrait à : « sur le sol que ton père et ta mère te donnent », c'est-à-dire sur la propriété que tu as reçue ou que tu recevras en héritage de tes parents. L'honneur serait dû au père et à la mère parce qu'ils donnent au fils la possibilité de vivre du travail de leur sol¹⁶. Le texte dit au contraire : « le sol que *le Seigneur ton Dieu* te donne ». Ce qui motive le commandement d'honorer les parents est que, avec l'héritage qui permet de vivre en hommes libres, la vie même est transmise au fils comme un don de Dieu. Honorant le père et la mère, comme le commande le Décalogue, c'est l'origine ultime de la vie et de la liberté que l'homme honore. Le verbe vague et pour ainsi dire vide, « honorer », peut et doit sans doute être ouvert à différents sens particuliers, laissés à l'initiative du fils : mineur, il est tenu à obéir à ses parents ; adulte, il doit assurer la subsistance à ses parents devenus vieux et incapables de travailler ; le fils doit surtout respecter ceux qui lui ont transmis la vie et, avec la filiation d'Abraham, la foi et la promesse donnés aux fils d'Israël¹⁷.

4. LA QUATRIÈME PARTIE (Ex 20,13-17)

COMPOSITION

Cette partie est formé de deux sous-parties parallèles (13-15 et 16-17). La première comprend trois segments unimembres semblables. Chaque segment est un commandement¹⁸ qui ne comprend qu'un seul terme, un verbe affecté de la même négation et des mêmes modalités de temps, de personnes et de nombre¹⁹. La seconde sous-partie (16-17) comprend deux segments trimembres (16b-17a et 17cde) ; « ton prochain » revient quatre fois, dans chacun des membres du premier segment (16 ; 17a.17b) et à la fin du second trimembre.

¹⁶ Le terme *'ādāmā* indique plutôt la terre cultivée, tandis que *'ereš* signifie « le pays », comme au v. 2 : « la terre d'Égypte » (voir E. JENNI – C. WESTERMANN, *Dizionario teologico dell'Antico Testamento*, Torino 1978, I, 49-52). « Le fruit de la terre » se dit *p'ri hā-'ādāmā* ; le syntagme *p'ri hā-'āres* est utilisé seulement quatre fois dans la Bible hébraïque, dont trois fois pour désigner les produits du pays de Canaan que rapportent les explorateurs envoyés par Moïse (Nb 13,20.26 ; Dt 1,25) et un qui qualifie soit le Messie soit le reste d'Israël (Is 4,2). Toutefois, le terme *'ādāmā* est ambigu et il est utilisé quelquefois comme synonyme de *'ereš*, par exemple en Dt 26,15 : « Regarde de la demeure de ta sainteté, du ciel, et bénis ton peuple Israël et le sol (*'ādāmā*) que tu nous a donné comme tu l'as juré à nos pères, pays (*'ereš*) ou coule le lait et le miel ! » (voir aussi Dt 11,9.17), ou à la place de *'ereš* (Dt 7,13 ; 11,21 ; 30,20).

¹⁷ Voir Bovati, 139-142.

¹⁸ La traduction inhabituelle du verset 14 veut rendre la brièveté de l'original et en respecter le rythme (ce que ne fait pas « Tu ne commettras pas d'adultère » des traductions courantes).

¹⁹ Les segments unimembres sont rares, mais il est encore plus rare de rencontrer des membres qui ne comptent qu'un seul terme. Il eut été possible de considérer ces trois versets comme un segment trimembre, mais il semble préférable de suivre la ponctuation massorétique, en particulier à cause du parallélisme entre cette première partie (13-15) et la seconde (16-17).

+ ¹³	Tu	NE	TUERAS	pas.		
- ¹⁴	Tu	N'	ADULTÉRERAS	pas.		
- ¹⁵	Tu	NE	VOLERAS	pas.		

+ ¹⁶	Tu	NE	RÉPONDRA S	pas	contre <i>ton prochain</i>	en témoin de mensonge.
- ¹⁷	Tu	NE	CONVOITERAS	pas	la maison	de <i>ton prochain</i> .
-	Tu	NE	CONVOITERAS	pas	la femme	de <i>ton prochain</i> ,
				. et	son serviteur	et sa servante,
				: et	son bœuf	et son âne,
				* et	tout ce qui est	à <i>ton prochain</i> .

Les premiers membres (13 et 16) se correspondent dans la mesure où un faux témoignage au tribunal peut conduire à la mort du « prochain ». La correspondance des autres membres semble intervertie : la convoitise envers la femme (17b) est certainement à mettre en relation avec l'interdit de l'adultère (14) ; la convoitise envers la maison (17a) pourrait donc correspondre à l'interdit du vol (15). Toutefois, le fait que 17a et 17b commencent avec le même verbe peut faire penser que la « maison » n'a pas le sens matériel de l'édifice, mais de la maisonnée, comprenant donc l'ensemble des personnes qui y résident, outre les objets qu'elle contient.

CONTEXTE BIBLIQUE

Le verbe « convoiter » (*ḥmd*), employé deux fois (17a et b) est de même racine que le participe « désirable » (*neḥmād*), utilisé pour qualifier d'abord les arbres que Dieu avait fait pousser dans le jardin (Gn 2,9 : « *désirables* à voir et bons à manger »), et surtout — aux yeux de la femme tentée par le serpent — pour l'arbre placé au milieu du jardin, le seul qui ait été interdit par Dieu : « La femme vit que l'arbre était bon à manger et séduisant à voir et que l'arbre était *désirable* pour acquérir le discernement et elle prit de son fruit... » (Gn 3,6).

INTERPRÉTATION

Le prochain dans sa triple dimension

L'autre doit être reconnu pour ce qu'il est, dans sa vie physique (13) et sociale (16), dans sa vie conjugale (14) et familiale (17a), dans sa vie économique (15) et domestique (17b-e), bref dans ce qui fait de lui un homme comme moi, mon « prochain ». Les trois commandements répétés visent les trois caractéristiques fondamentales de l'homme selon la Bible : la personne d'abord, tenant par elle-même, dans son corps physique (13) et dans son corps social (16), l'époux (14) et chef de famille (17a), enfin le responsable de toute sa maisonnée, depuis sa femme (17b) jusqu'à ses bêtes (17d)

en passant par ses serviteurs (17c). La vie, la famille et les biens du prochain sont sacrés. Personne ne saurait y toucher sans lui faire un tort capital.

Nier l'autre, c'est se nier soi-même

Qui tue un autre homme (13) le nie en lui-même, qui ment par un faux témoignage contre lui le nie devant les autres (16) : il se comporte comme s'il n'existait pas ou en faisant en sorte qu'il n'existe plus. Prendre la femme du prochain ou voler ses biens, les convoiter seulement, c'est-à-dire oser penser qu'ils pourraient être pris, c'est tenir le prochain pour rien, c'est faire comme s'il ne comptait pas pour soi. Commettre l'adultère (14) ou voler (15), et même « désirer » le faire (17), c'est fondamentalement de même nature que le supprimer par le meurtre (13) ou le détruire aux yeux des autres par un faux témoignage (16). Tout cela, c'est nier l'autre comme « prochain » ; c'est aussi se nier soi-même comme homme, c'est-à-dire comme prochain de l'autre.

La convoitise, racine du péché (deuxième sous-partie)

Il pourrait sembler étrange, à première lecture, que le faux témoignage et la convoitise soient mentionnés après le meurtre, l'adultère et le vol. On attendrait plutôt le contraire, une progression selon le degré de gravité : du désir à l'acte, du véniel au mortel. Tel qu'il est, l'ordre du texte n'est certainement pas indifférent, en tous cas pas insignifiant. En effet, ce n'est pas seulement de tuer, de commettre l'adultère et de voler qui n'est pas permis. L'interdiction s'étend à l'origine du mal, elle entend l'extirper jusqu'à ses plus profondes racines : avant même le meurtre lui-même, la parole fautive qui blesse et peut entraîner la mort ; en amont de l'adultère et du vol, la convoitise des yeux qui conduit à porter la main sur la femme et les biens du prochain. C'est la convoitise des yeux qui a induit la première femme à porter la main sur le fruit défendu ; on sait ce que cela a produit.

4. L'ENSEMBLE DU PASSAGE (Ex 20,2-17)

COMPOSITION

Les rapports entre les parties extrêmes (2-7 et 13-17)

- Chaque partie comprend six verbes négatifs (3.4a.5a.5a.7a.7b ; 13.14.15.16.17a.17b ; toujours avec la même négation *lō'*) ; ce sont tous des impératifs, sauf le dernier dans la première partie (« n'innocente pas » en 7b).
- Le commandement de 16 se termine avec un synonyme (« faussement ») du mot par lequel s'achève chacun des deux membres de 7 (« en vain »).
- « Maison » revient en 2b et en 17a ; il s'agit toutefois de deux maisons différentes, dans la première partie c'est « la maison des esclaves », dans la dernière « la maison de ton prochain ».
- Le nom du « Seigneur », mentionné quatre fois dans la première partie, dont trois fois qualifié comme « ton Dieu », ne revient plus dans la dernière partie ; en revanche,

le nom du « prochain » y est repris quatre fois, toujours qualifié comme « *ton prochain* » ; le pronom suffixe de troisième personne singulier se trouve seulement à la fin 7b et 17cd.

<p>² Moi (je suis) qui t'ai fait sortir de la terre d'Égypte, de la maison des</p> <p>³ Il n'existera pas pour toi d'autres dieux en face de moi.</p>	<p>LE SEIGNEUR TON DIEU</p> <p><i>SERVITEURS</i> :</p>
<p>⁴ Tu ne feras <i>pas</i> de sculpture et aucune représentation, - de ce qui (est) dans les cieux en haut, - et de ce qui (est) sur la terre en dessous, - et de ce qui est dans les eaux en dessous de la terre.</p> <p>⁵ Tu ne te prosternerás pas devant eux et à eux tu ne t'<i>ASSERVIRAS pas</i> :</p> <p>car moi (je suis) le Dieu jaloux, qui visite la faute des pères sur les fils sur trois et quatre (générations) pour ceux qui me haïssent,</p> <p>⁶ et qui fait miséricorde jusqu'à mille (générations) pour ceux qui m'aiment et observent mes commandements.</p>	<p>LE SEIGNEUR TON DIEU,</p>
<p>⁷ Tu ne prononcerás <i>pas</i> le nom du SEIGNEUR TON DIEU en vain, car il n'innocente pas LE SEIGNEUR celui qui prononce <i>son</i> nom en vain.</p>	
<p>¹³ Tu ne tueras <i>pas</i>.</p> <p>¹⁴ Tu ne commettras <i>pas</i> l'adultère.</p> <p>¹⁵ Tu ne voleras <i>pas</i>.</p>	
<p>¹⁶ Tu ne témoigneras pas contre TON PROCHAIN à faux.</p> <p>¹⁷ Tu ne convoiterás pas la maison de TON PROCHAIN. Tu ne convoiterás pas la femme de TON PROCHAIN, : et <i>son</i> <i>SERVITEUR</i> et <i>sa</i> <i>SERVANTE</i>, : et <i>son</i> bœuf et <i>son</i> âne, : et tout ce qui est à TON PROCHAIN.</p>	

Dans la dernière partie, le Seigneur Dieu semble donc totalement absent. Toutefois, on peut penser que le faux témoignage, avec lequel commence la seconde sous-partie (16), met en jeu le serment par le Nom du Seigneur²⁰. Le rapport établi entre les termes finaux des deux derniers membres de la première partie (7a et 7b) et le terme final du premier membre de la deuxième sous-partie de la dernière partie (16), avec les synonymes « en vain » et « à faux », soutient cette interprétation ; ce sont deux commandements qui mettent en jeu la parole.

²⁰ Voir P. BOVATI, *Ristabilire la giustizia. Procedure, vocabolario, orientamenti*, AnBib 110, Roma 1986, 261-263, n. 62.

Les rapports entre les deux parties centrales (8-11 e 12)²¹

⁸ SOUVIENS-TOI du *jour* du sabbat pour le consacrer.

⁹ Six *jours* tu serviras et feras toute ta besogne,

¹⁰ Et le septième *jour* est sabbat pour LE SEIGNEUR TON DIEU :
tu ne feras aucune besogne, toi,

et	TON FILS	et	TA FILLE,
et	ton serviteur	et	ta servante,
et	ton bétail	et	ton immigré qui est dans tes portes ;

¹¹ **car** en six *jours* le Seigneur a fait les cieux et la terre et la mer
et tout ce qui est en eux
et il s'est reposé le septième *jour*.

C'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du sabbat et l'a consacré.

¹² HONORE **TON PÈRE** et **TA MÈRE,**

afin que se prolongent tes *jours*,

sur le sol que

LE SEIGNEUR TON DIEU te donne.

²¹ Voir M. Tapiero, « “Honore ton père et ta mère” », dans M. Tapiero, ed., *Les dix paroles*, 289 ; A. A. Fraenkael, « Du père au Père », dans M. Tapiero, ed., *Les dix paroles*, 305-307.

- Ces deux parties commencent avec les seuls impératifs positifs du passage²² : « Souviens-toi » (8) et « Honore » (12a).
- Le nom du « Seigneur ton Dieu » revient une fois dans chacune des deux parties (10a et 12c).
- « Jour », qui revient six fois dans la seconde partie (8.9.10a.11a.11b.11c), est repris, au pluriel, une fois dans la troisième partie (12b).
- Le premier commandement est suivi de sa cause (« car » au début de 11), une cause qui remonte à l'origine ; le second est suivi de sa conséquence (« afin que » au début de 12b), conséquence présente en 12c et future en 12b.
- « Fils » et « fille » (10c) appartiennent au même champ sémantique que « père » et « mère » (12a) ; les premiers sont descendants de premier degré, les autres ascendants de premier degré ; les quatre termes ont le même pronom suffixe de seconde personne masculin (*-kā*), traduit par « ton » ou « ta » ; se retrouve dans ces deux couples la complémentarité des sexes, dans le même ordre (et aussi pour le couple « serviteur et servante », parallèle à celui de « fils et fille »).

Les deux commandements sont donc complémentaires : le commandement du sabbat est adressé à l'homme en tant que père, le suivant en tant que fils. Les deux commandements regardent les relations internes à la famille et visent le même lieu, la maison.

²² Le commandement du sabbat contient aussi un impératif négatif (10b).

Les rapports entre les quatre parties

Tandis que le lieu symbolique de la première partie (2-7) semble être le temple, siège du culte du Seigneur et de l'invocation du Nom, celui des deux parties centrales (8-12) est la maison, lieu où se trouvent réunis autour du père et de la mère, les fils, les serviteurs, les animaux domestiques et les employés étrangers, et celui de la dernière partie (13-17) est l'extérieur : « la "porte" (c'est-à-dire la place) de la ville pourrait être considéré sinon comme le lieu exclusif tout au moins comme un des lieux typiques de ces relations publiques »²³.

Le commandement du sabbat se rattache aux commandements envers Dieu qui le précèdent, parce que « le sabbat (est) pour le Seigneur ton Dieu » (10a) ; celui d'honorer père et mère (12) annonce la liste des commandements envers le prochain (13-17) qui le suivent dont les « père et mère » font partie, même si c'est d'une façon tout à fait particulière.

Les rapports sont particulièrement étroits entre la première et la seconde partie : c'est seulement là qu'est mentionnée l'action originelle de Dieu, d'abord en faveur d'Israël (2bc), puis en faveur de l'ensemble de la création (11) ; c'est seulement là que revient l'énumération des « cieux », de la « terre » et des « eaux » ou de la « mer » (4 et 11), seulement là qu'est utilisé le verbe « faire », aussi bien pour l'homme (4a.9b.10b ; noter qu'en 4a et 10b se trouvent des impératifs négatifs) que pour Dieu (6a et 11a).

Les termes « pères » et « fils » de la première partie (5c) seront repris, au singulier, dans la seconde partie (« fils » en 10c) et dans la troisième (« père » en 12a).

Les deux énumérations à trois termes de 10cde et de 11bcd au centre trouvent un écho, la deuxième en plein cœur de la première partie (4bcd), la première à la fin de la quatrième partie (17cde). Le croisement de ces éléments (A/BA'/B') semble mieux marquer l'unité de l'ensemble.

Les mots de la racine *'bd* se retrouvent dans les deux premières parties et dans la quatrième : « serviteurs » et « asservir » en 2b et 5a ; « servir » et « serviteur » en 9a et 10d ; « serviteurs » de nouveau en 17c (accompagné de « servante », comme en 10d).

Le mot hébreu *kol*, traduit soit par « aucun » soit par « tout », revient en 4a dans la première partie, en 9a, 10b et 11d dans la seconde partie et, à la fin de la dernière partie, en 17e.

Tandis que le pronom de seconde personne singulier n'est suffixe que de Dieu dans la première partie (« le Seigneur *ton* Dieu » en 2a, 5b et 7a) et qu'il n'est suffixe que du prochain dans la dernière partie (« *ton* prochain en 16, 17a, 17b et 17e), dans les deux parties centrales il est suffixe non seulement de Dieu (« le Seigneur *ton* Dieu en 10a et en 12c) mais aussi des six termes de l'énumération de 10cde (« *ton* fils et *ta* fille, *ton* serviteur et *ta* servante, *ton* bétail et *ton* immigré ») et du couple des parents (« *ton* père et *ta* mère » en 12a).

²³ Bovati, 131.

² Je suis LE SEIGNEUR *TON*DIEU
 qui t'ai fait sortir de la terre d'Égypte, de la maison des *SERVITEURS* :
³ il n'existera pas pour toi d'autres dieux en face de moi.

⁴ Tu ne feras pas pour toi d'idoles ni aucune image,
 • de ce qui est dans **les cieux** en haut,
 • de ce qui est sur **la terre** en dessous,
 • de ce qui est dans **les eaux** en dessous de la terre ;

⁵ tu ne te prosterner pas devant eux et tu *ne* les *SERVIRAS pas* ;
 car je suis LE SEIGNEUR *TON*DIEU, le Dieu *jaloux*,
 qui punit la faute des **PÈRES** sur les **FILS**, sur trois et sur quatre (générations)
 pour ceux qui me haïssent,
⁶ et qui fait miséricorde jusqu'à mille (générations)
 pour ceux qui *m'aiment* et observent mes commandements.

⁷ Tu ne prononceras pas le Nom DU SEIGNEUR *TON*DIEU *en vain*,
 car il n'innocente pas LE SEIGNEUR celui qui prononce *son* Nom *en vain*.

⁸ *Souviens-toi* du jour du sabbat pour le consacrer.
⁹ Six jours tu *SERVIRAS* et tu *feras* toute ta besogne,
¹⁰ et le septième jour est sabbat pour LE SEIGNEUR *TON*DIEU :
 tu ne *feras aucune* besogne, toi,
 – et *TON FILS* et *TA FILLE*,
 – et *TON SERVITEUR* et *TA SERVANTE*,
 – et *TON* bétail et *TON* immigré qui est dans tes portes.

¹¹ Car en six jours LE SEIGNEUR a fait
 • **les cieux**,
 • et **la terre**,
 • et **la mer** et *tout* ce qui est en eux
 et il s'est reposé le septième jour.
 C'est pourquoi LE SEIGNEUR a béni le jour du sabbat et l'a consacré.

¹² *Honore* *TON PÈRE* et *TA MÈRE*,
 afin que se prolongent tes jours
 sur le sol que LE SEIGNEUR *TON*DIEU te donne.

¹³ Tu ne tueras pas. ¹⁴ Tu ne *commettras pas l'adultère*. ¹⁵ Tu ne voleras pas.

¹⁶ Tu ne témoigneras pas contre *TON*PROCHAIN **à faux**.
¹⁷ Tu ne convoiteras pas la maison de *TON*PROCHAIN.
Tu ne convoiteras pas la femme de *TON*PROCHAIN,
 – ni *son SERVITEUR* ni *sa SERVANTE*,
 – ni *son* bœuf ni *son* âne,
 – ni *tout* ce qui est à *TON*PROCHAIN.

L'adjectif « jaloux » (5b), les deux verbes « aimer » (6b) et « commettre l'adultère » (14) et le syntagme « convoiter la femme de ton prochain » (17b) appartiennent au même champ sémantique des relations conjugales, et extraconjugales. On pourra aussi voir dans la copule « et » qui coordonne « ton père *et* ta mère » (12a) une autre expression, discrète certes, du même type de relation.

CONTEXTE BIBLIQUE

« Chacun son père et sa mère vous craindrez et mes sabbats observerez »

Ainsi commence le chapitre central de la « Loi de sainteté » (Lv 19,3) ; le fait que ces deux commandements soient coordonnés est une attestation externe qui confirme la composition du décalogue où les mêmes éléments sont juxtaposés, en ordre inverse, au centre de l'ensemble. Le lien entre les deux commandements surprend. Qu'y a-t-il de commun entre une pratique particulière au peuple d'Israël et un point de morale naturelle qui semble de toutes les nations ?

INTERPRÉTATION

L'interprétation ici proposée se développera à partir du centre du texte, soit de l'ensemble formé par la deuxième et la troisième partie (8-12).

L'unicité

Comme le Seigneur Dieu, père et mère sont uniques. Un homme peut avoir beaucoup de fils et de filles (10c), régner sur une multitude de serviteurs et de servantes (10d), posséder d'immenses troupeaux et accueillir de nombreux immigrants dans ses portes (10e), il n'aura jamais qu'un seul père et une seule mère (12a). Le rapport avec ceux qui lui ont donné le jour est d'une nature toute particulière ; frères, sœurs, épouses, fils et filles ne remplaceront jamais, quel que soit leur nombre, le couple qui l'a engendré. De tous les liens familiaux, si forts soient-ils, le lien avec les père et mère est le seul qui ne puisse être multiplié. Comme Dieu ne saurait être multiplié. L'unicité du père et de la mère est image et symbole de l'unicité divine. Le Seigneur Dieu a tout créé et c'est de lui seul, à l'exclusion de tout autre, que nous tenons l'existence (11a). Nos père et mère, créés à l'image de Dieu, sont la voie par laquelle nous a été transmise la vie. En les honorant, nous reconnaissons en eux le don que Dieu nous fait d'exister sur la terre (12bc).

L'héritage

Glorifiant le Seigneur dans ses père et mère, l'homme se reconnaît héritier. Tout ce qu'il est et ce qu'il a, serviteurs et servantes, bœufs et ânes (10cde), la terre qui le nourrit (12c), tout cela lui a été légué par ses parents, et à travers eux lui a été « donné » par Dieu (12c). Ses jours (12b) et sa terre (12c), il les tient d'un Autre ; et même le travail qu'il lui est donné de pouvoir accomplir pendant les six jours qui lui sont réservés (9), à l'image de Dieu qui fit les cieux et la terre et la mer et tout ce qu'ils

contiennent (11a-d), il confesse en sacrifiant le septième jour (10a), que c'est encore un don de Dieu. Tout est grâce, ce qu'il est, ce qu'il a, ce qu'il fait. Son bonheur et sa vie sont liés à cet aveu joyeux. Nier le don serait par le fait même le refuser ; en toute logique ce serait abrégé ses jours (12d) et, du coup, quitter cette terre (12c).

La filiation

L'homme est héritier jusque dans sa descendance. Les enfants qu'il met au jour sur cette terre sont le plus beau présent que Dieu lui puisse faire. C'est pourquoi, dans le monde de la Bible, la stérilité est la malédiction suprême : parce qu'est enlevée à l'homme la suprême bénédiction de devenir comme Dieu, père et mère. Celui-là ne sera vraiment fils, héritier à part entière de Dieu le Père, que lorsqu'il aura engendré lui aussi. Il n'est pas homme, véritablement, celui qui n'a pas de descendant, qui ne porte pas de fruit, que ce soit selon la chair ou selon l'esprit. Les deux commandements centraux du Décalogue définissent donc mon existence dans sa double dimension temporelle, dans sa double vérité ontologique. Je suis fils ou fille et je suis père ou mère, j'engendre et je suis engendré. C'est la dimension fondamentale de mon être. Le commandement du sabbat me vise en tant que père, devant libérer mon fils et ma fille de la servitude du travail ; le commandement suivant s'adresse à moi comme fils, devant honorer mes père et mère pour la liberté qu'ils m'ont reconnue de les laisser, afin de devenir père ou mère à mon tour.

La libération

Sujet libre, tel est l'homme créé par Dieu : le sabbat lui est donné pour qu'il reconnaisse et pratique cette liberté, lui-même tout d'abord en se libérant de la servitude du travail quotidien ; et dans le même temps son fils et sa fille, ses serviteurs et ses servantes. Il ne doit donc pas traiter son fils et sa fille comme des esclaves, bien au contraire il doit traiter ses serviteurs comme des fils. Sanctifier le jour du sabbat, c'est considérer que la liberté du fils est sainte, sacrée, que personne ne saurait y toucher. La liberté du fils concerne tous les hommes : le fils que je suis, comme sont fils mes enfants, mes serviteurs et employés, jusqu'aux étrangers qui représentent tout homme. La liberté des père et mère c'est de reconnaître et de faire que leur fils et leur fille soient libres, qu'il soient comme eux héritiers ; c'est de transmettre, avec la terre qu'ils ont reçue, le récit du don qui leur en a été fait quand Dieu les a fait sortir du pays d'Égypte, de la maison des esclaves. Glorifier ses père et mère, c'est honorer en eux ceux qui ont reçu de Dieu plus encore que ceux qui donnent.

« Le Dieu de toi », « le prochain de toi »

Comme « Dieu » (2-7), « le prochain » existe (13-17). Tous deux ont un nom propre qui doit être respecté, honoré. « Prononcer le Nom du Seigneur ton Dieu en vain » (7), « répondre contre ton prochain en témoin de mensonge » (16), signifie les traiter comme s'ils n'existaient pas. Se comporter ainsi serait nier que le Seigneur soit mon Dieu, que le prochain soit mon prochain ; ce serait affirmer qu'ils ne comptent pas,

qu'ils ne sont rien *pour moi* ; ce serait donc me traiter moi-même comme inexistant. Nier le nom, c'est-à-dire la personne de l'autre, c'est refuser l'autre en tant que relation qui me fait exister en tant que personne. En effet, ce n'est pas seulement le Seigneur mon Dieu qui me fait exister, mais aussi mon prochain. Le « je » ne peut subsister sinon en face d'un « tu », en relation avec lui.

« La maison des esclaves »

L'acte fondateur, créateur du Seigneur est celui de faire sortir de la maison des esclaves. « Le Seigneur » se définit pour ainsi dire comme celui qui historiquement a fait sortir les fils d'Israël « de la terre d'Égypte », mais c'est aussi celui qui appelle l'homme chaque jour à sortir « de la maison des esclaves » (2b). Davantage encore, il est celui qui invite à l'imiter, libérant l'autre de l'esclavage. Le père de famille qui réduirait en esclavage son fils et sa fille même durant le sabbat, qui ne libérerait pas son serviteur et sa servante, les ferait vivre — si on peut appeler cela vivre — dans une « maison d'esclaves ». Celui au contraire qui ne traite pas son fils comme un esclave mais traite l'esclave comme un fils, les fait sortir du pays d'Égypte, imitant la conduite de son Seigneur : il leur donne la vie. L'homme qui « convoite la maison » d'un autre, qui lui vole serviteur et servante, bœuf et âne, qui lui prend sa femme, les enferme tous dans la « maison des esclaves ». Dépouillé de « tout ce qui est à lui », le prochain lui-même sera bientôt réduit à l'esclavage. Enfin, l'homme qui réduit l'autre à l'esclavage se révèle lui aussi, et plus encore que sa victime, esclave de sa « convoitise » (17ab) ; il tue l'autre et se tue lui-même.

Fils, et non esclave

Avec la terre (12), seul le fils peut recevoir la Loi, cette Loi concentrée ici dans les Dix Paroles. La terre n'est pas transmise à l'esclave, la Loi non plus : elle serait la contrainte de la force. La Loi c'est ce qu'on accepte librement, c'est la substance même de la liberté. Elle ne pouvait être donnée en Égypte, à ceux qui n'étaient qu'un ramassis d'esclaves, objets de l'oppression de leur maître, mais au désert, au lendemain de la libération opérée par la main puissante du Seigneur (2), à ceux qui étaient devenus un peuple, sujets de leur propre histoire. La Loi consacre la liberté en même temps qu'elle la fonde. La « miséricorde » du Seigneur reposera sur la chaîne des pères et des fils jusqu'à mille générations pour ceux qui l'aiment et observent ses commandements (6). L'amour est l'autre nom de la liberté donnée par la Loi.

Jalousie, amour et adultère

Le Seigneur se présente comme « le Dieux jaloux » (5b). Cet adjectif surprend ; il doit donc être interprété. Comme il arrive toujours, il peut être entendu de manière négative ou positive. De manière négative, si l'on comprend que Dieu ne veut pas que l'homme prenne ce qu'il possède. Or, dans le texte, seul le Nom de Dieu est dit « sien » ; rien d'autre, ni « ce qui est dans les cieux en haut, ni ce qui est sur la terre en bas, ni ce qui est dans les eaux sous la terre » (4bcd) est dit appartenir à Dieu ; à plus

forte raison l'homme ! Si Dieu l'a fait sortir de la maison des esclaves, ce n'est certes pas pour se l'asservir. Dieu est jaloux de la liberté de l'homme. Son désir le plus profond est qu'il ne s'asservisse à personne, pas même à une image de lui (4a.5a). L'amour n'est pas esclavage, mais adhésion libre où chacun respecte l'altérité de l'autre. L'idolâtre est celui qui veut posséder le tout Autre comme une chose. L'adultère est celui qui ne respecte pas l'identité de l'autre, ni la sienne propre. Tous deux nient l'autre et eux-mêmes. Le fils vraiment libre est celui auquel il est donné de pouvoir honorer, dans ses parents, la conjonction, le « et » qui dans le même temps les distingue et les unit, c'est-à-dire l'amour qui l'a généré.

L'alliance

Les Dix Paroles ne sont pas avant tout une Loi ; elles ne sont pas une liste de commandements, imposés par un patron qui ferait peser sur l'homme sa dette à jamais. Le don de la vie et de la liberté n'est pas un chantage de la part de Dieu, selon lequel l'homme serait l'obligé de la divinité. Les commandements sont une seule parole, qui signifie engagement, promesse, confiance. Qui « donne sa parole » s'engage et dans le même temps se fie de l'autre, courant donc le risque d'être trahi. Comme en amour, comme dans la conclusion d'un contrat matrimonial²⁴, dans lequel les deux contractants sont égaux²⁵. Les Dix Paroles représentent le pacte que Dieu propose à son peuple, pacte qui sera conclu par le rite de l'alliance (Ex 24). Le don de la liberté suppose de la part de Dieu l'acceptation de la possibilité d'être rejeté, d'être « haï », au lieu d'être « aimé » (5-6)²⁶. Le châtement envisagé à l'encontre de celui qui trahirait la confiance de Dieu, n'est pas la vengeance de celui qui se considère blessé par l'infidélité, mais le remède de Celui qui veut sauver la vie, « visite » de Celui qui entend proposer, avec le pardon, de restaurer la relation amoureuse²⁷.

²⁴ Sur l'alliance de type conjugal conclue avec le don du Décalogue, voir Ch. MESSAS, « Les dix Paroles », dans M. Tapiero, ed., *Les dix paroles*, 17.19.

²⁵ Bovati, 135.

²⁶ Bovati, 97-101.

²⁷ Bovati, 119.121.

LE DÉCALOGUE DE DEUTÉRONOME 5 (Dt 5,6-21)

Trois livres plus tard, la Bible reprend le Décalogue une deuxième fois. Selon le récit biblique, quarante ans ont passé et la génération de ceux qui avaient reçu le Décalogue de l'Exode a disparu. Avant de mourir en vue de la terre promise, Moïse répète les Dix Paroles à leurs fils qui se préparent à entrer dans le pays que le Seigneur avait promis de leur donner. Le premier Décalogue est donc situé, du point de vue narratif, après que le peuple était sorti du pays d'Égypte et avait traversé la mer Rouge, le second avant qu'il traverse le Jourdain pour entrer dans leur propre pays.

La première partie (Dt 5,6-11)

La première partie du Décalogue selon le Deutéronome est absolument identique à celle de l'Exode²⁸.

Les deux parties centrales

La différence entre les deux versions est nettement marquée, bien qu'il s'agisse des mêmes commandements et qu'ils se succèdent dans le même ordre. Ce qui est une preuve supplémentaire, s'il en était besoin, que ces deux parties forment des unités en elles-mêmes, nettement distinctes des deux parties qui les encadrent.

La deuxième partie (12-15)

Le commandement du sabbat selon le Deutéronome (12-15) est bien différent de celui de l'Exode, pour la composition et pour la justification qui en est fournie : non plus la création, mais la libération du pays d'Égypte. La construction concentrique est plus marquée.

La première et la dernière sous-partie (12 et 15de) se répondent en miroir : « le jour du sabbat » précédé des verbes « garder » et « faire » dans les membres extrêmes (12a et 15e), « t'a commandé le Seigneur ton Dieu » dans le second membre au début (12b) et dans le premier membre à la fin (15d).

La sous-partie centrale (13-15c) déploie le contenu de ce que « t'a commandé le Seigneur ton Dieu », c'est-à-dire en quoi consiste « garder » (12a) ou « faire » (15e) « le jour du sabbat ».

– Le premier morceau comprend un seul segment trimembre (13-14a) de type AA'B où s'opposent les six jours de travail et le septième jour.

– Le morceau symétrique (15abc) est aussi un trimembre, mais cette fois de type ABB', où s'opposent l'esclavage et la libération : ainsi les six jours de travail pendant lesquels on « sert » (13a) correspondent au temps durant lequel on était « esclaves » au pays d'Égypte (15a), tandis que le sabbat (14a) correspond à la libération (15bc) opérée par « le Seigneur ton Dieu » (dont le nom est repris en 15b comme en 14a).

²⁸ Voir p. 2.

+ ¹² Garde : selon ce que	LE JOUR <i>t'a commandé</i>	DU SABBAT	pour le consacrer, LE SEIGNEUR TON DIEU.
--	--------------------------------	-----------	---

:: ¹³ Six : et feras · ¹⁴ et le septième	<i>JOURS</i> toute JOUR	tu serviras <i>ta besogne ;</i> EST SABBAT pour	LE SEIGNEUR TON DIEU.
---	--------------------------------------	--	-----------------------

– TU NE FERAS	aucune · et ton fils · et ton serviteur	<i>besogne,</i> et ta fille, et ta servante ,	toi ,
	· et ton bœuf, · et ton immigré	et ton âne qui (est)	et tout ton bétail, dans tes portes,
= afin que	SE REPOSENT	ton serviteur	et ta servante , comme toi .

:: ¹⁵ Et tu te souviendras · et t'a fait sortir · avec main	que serviteur LE SEIGNEUR puissante	tu as été TON DIEU et bras	en terre d'Égypte de là tendu.
--	--	----------------------------------	--------------------------------------

: C'est pourquoi + de faire	<i>t'a commandé</i> LE JOUR	DU SABBAT.	LE SEIGNEUR TON DIEU
---------------------------------------	--------------------------------	------------	----------------------

– Le morceau central (14b-g) est formé d'un trimembre (14bcd), d'un bimembre qui complète la liste (14ef) et d'un unimembre (14g) où est exprimé le but de la cessation du « travail » : noter la reprise de « serviteur et servante » (14d et 14g) et du pronom « toi » à la fin des membres extrêmes du morceau (14b et 14g).

La troisième partie (16)

Le trimembre final (16cde) exprime le motif du commandement (16ab), signalé par la répétition de la conjonction « afin que » (16cd). Noter la reprise du syntagme « le Seigneur ton Dieu » (litt. « Yhwh le Dieu de toi ») dans les membres finaux (16b et 16e). Chaque membre s'achève avec le même pronom suffixe, « toi », qui apparaît aussi trois autres fois (en 16a, 16b et 16e).

+ ¹⁶ Honore + selon ce qu'	le père a commandé	de toi à toi	et la mère LE SEIGNEUR DIEU de	de toi , toi ,
: <i>afin que</i> : et <i>afin que</i> : sur le sol que	se prolongent il y ait bonheur LE SEIGNEUR DIEU de	toi	les jours pour donne	de toi toi , à toi .

Par rapport à la version de l'Exode, celle du Deutéronome est amplifiée : deux membres supplémentaires sont intercalés entre les trois membres du segment d'Ex :

Ex 20,12

¹² Honore ton père et ta mère
afin que se prolongent tes jours
sur le sol que le Seigneur ton Dieu te donne.

Dt 5,16

¹⁶ Honore ton père et ta mère
comme t'a ordonné le Seigneur ton Dieu
afin que se prolongent tes jours
et afin que tu sois heureux sur le sol
que le Seigneur ton Dieu te donne.

L'ensemble des deux parties centrales (Dt 5,12-16)

+ ¹² **GARDE** le *jour* du sabbat pour le consacrer,
:: **selon ce que t'a commandé LE SEIGNEUR TON DIEU.**

¹³ Six *jours* tu serviras et feras tout ton travail,
¹⁴ et le septième *jour* est sabbat pour LE SEIGNEUR TON DIEU.

= Tu ne feras aucun travail, toi,
. et **TON FILS** et **TA FILLE**,
. et ton serviteur, et ta servante,
. et ton bœuf, et ton âne, toutes tes bêtes,
. et ton immigré qui est dans tes portes,
= afin que se reposent ton serviteur et ta servante comme toi.

¹⁵ Tu te souviendras que tu as été serviteur en terre d'Égypte
et t'en a fait sortir LE SEIGNEUR TON DIEU à main puissante et à bras étendu.

C'est pourquoi t'a commandé LE SEIGNEUR TON DIEU
de faire le *jour* du sabbat.

+ ¹⁶ **HONORE** **TON PÈRE** et **TA MÈRE**,
:: **selon ce que t'a commandé LE SEIGNEUR TON DIEU,**

afin que se prolongent tes *jours* et afin qu'il y ait bonheur pour toi,
sur le sol que LE SEIGNEUR TON DIEU te donne.

Outre les rapports déjà relevés pour le texte de l'Exode (voir p. 14-15), le lien entre les deux parties centrales est renforcé par la reprise du même membre, « selon ce que t'a commandé le Seigneur ton Dieu », en position identique (12b et 16b). C'est là une confirmation du fait que ces deux commandements doivent être lus ensemble.

L'ensemble du passage (Dt 5,6-20)

La composition globale du Décalogue selon le Deutéronome est la même que celle de la version de l'Exode : la première partie (6-11) est consacrée aux devoirs envers « le Seigneur *ton* Dieu » et la dernière (17-21) aux devoirs envers « *ton* prochain ». Au centre, les deux seuls commandements positifs, de la consécration du sabbat (12-15) et de l'honneur dû à père et mère (16).

Le lien entre la première et la dernière partie est encore plus évident à cause de la reprise du même « en vain » en 20 comme en 11a et 11b ; en Ex, c'étaient des synonymes, « en vain » et « à faux » (voir p. 15-16).

On a déjà noté que le rapport entre les deux commandements centraux est plus marqué en Dt, du fait que la même proposition est reprise, en position identique : « selon ce que t'a commandé le Seigneur ton Dieu » (12b et 16b). Il faut encore noter que « t'a fait sortir de la terre d'Égypte » de 15a correspond à « sur le sol que le Seigneur ton Dieu te donne » (16d) ; ce rapport pourrait induire à interpréter ce « sol » comme la terre d'Israël³⁰.

Le lien entre le commandement du sabbat et la première partie n'est pas établi à travers le rappel de la création comme en Ex 20, mais par celui de la sortie d'Égypte dont la double mention en accentue l'importance (6b et 15ab) ; la reprise de « ton serviteur et ta servante » à la fin de 14 et de « serviteur » en 15a souligne l'importance du thème de l'esclavage dont l'homme a été libéré et dont il est invité à libérer les autres.

Le verbe et le substantif du syntagme « ceux qui gardent mes commandements », à la fin de la sous-partie centrale de la première partie (10b), sont repris dans les deux parties centrales : « garder » au début du commandement du sabbat (12a) et « selon ce que t'a commandé » en 12b et 16b (et aussi en 15c)³¹. Ce lien très fort pourrait être interprété comme un signe de l'importance décisive des deux commandements du sabbat et de l'honneur dû aux parents, importance déjà signalée par leur centralité littéraire ; comme si ce double commandement central était, en quelque sorte, le résumé, la quintessence du Décalogue, et donc de toute la Loi. Celle-ci vise la liberté de l'homme, et cette liberté est ordonnée en définitive à son « bonheur » (16c).

³⁰ Le terme *'a dāmā* est utilisé dans ce sens par exemple en Dt 30,20 : « ¹⁹ Je prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre : je te propose la vie ou la mort, la bénédiction ou la malédiction. Choisis donc la vie, pour que toi et ta postérité vous viviez, ²⁰ aimant le Seigneur ton Dieu, écoutant sa voix, t'attachant à lui ; car là est ta vie, ainsi que la longue durée de ton séjour *sur la terre* que le Seigneur a juré à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob, de leur donner » (voir aussi Dt 32,47 ; voir n. 16).

³¹ Le verbe « se souvenir » avec le quel commende le commandement du sabbat en Ex n'a pas disparu de la version de Dt : il apparaît en effet au début de 15.

⁶ Je suis	LE SEIGNEUR TON DIEU	
qui t'ai fait sortir de la <i>terre d'Égypte</i> ,	de la maison des SERVITEURS :	
⁷ il n'existera pas pour toi d'autres dieux en face de moi.		
⁸ Tu ne feras pas pour toi d'idole	ni aucune image,	
de ce qui est dans les cieux en haut,		
et de ce qui est sur la terre en dessous,		
et de ce qui est dans les eaux en dessous de la terre.		
⁹ Tu ne te prosternerás pas devant eux	et tu ne les SERVIRAS pas ,	
car je suis	LE SEIGNEUR TON DIEU, le Dieu jaloux,	
qui punis la faute des PÈRES sur les FILS trois et quatre (fois)		
pour ceux qui me haïssent,		
¹⁰ et qui fais miséricorde jusqu'à mille (fois)		
pour ceux qui m'aiment et <i>gardent mes commandements</i> .		
¹¹ Tu ne prononceras pas le Nom	du SEIGNEUR TON DIEU	en vain,
car il n'innocente pas le Seigneur celui qui prononce son Nom		en vain.

¹² Garde le jour du sabbat pour le consacrer,	LE SEIGNEUR TON DIEU.
selon ce que <i>t'a commandé</i>	
¹³ Six jours	TU SERVIRAS et feras tout ton travail,
¹⁴ et le septième jour	est sabbat pour LE SEIGNEUR TON DIEU.
= Tu ne feras aucun travail, toi,	
. ni ton FILS ,	ni ta FILLE ,
. ni ton SERVITEUR ,	ni ta SERVANTE ,
. ni ton bœuf,	ni ton âne, toutes tes bêtes,
. ni ton immigré	qui est dans tes portes,
= afin que se reposent ton SERVITEUR	et ta SERVANTE , comme toi.
¹⁵ Tu te souviendras que	SERVITEUR tu as été en <i>terre d'Égypte</i>
et que t'en a fait sortir LE SEIGNEUR TON DIEU	à main puissante et à bras étendu.
C'est pourquoi <i>t'a commandé</i>	LE SEIGNEUR TON DIEU
de faire le jour du sabbat.	

¹⁶ Honore ton PÈRE	et ta MÈRE ,
selon ce que <i>t'a commandé</i>	LE SEIGNEUR TON DIEU,
afin que se prolongent tes jours	et afin qu'il y ait pour toi du bonheur,
sur le sol que	LE SEIGNEUR TON DIEU te donne.

¹³ Tu ne tueras pas .	¹⁴ Tu ne commettras pas l'adultère.	¹⁵ Tu ne voleras pas .
¹⁶ Tu ne témoigneras pas contre	TON PROCHAIN	en vain.
¹⁷ Tu ne convoiteras pas la femme de	TON PROCHAIN.	
Tu ne désireras pas la maison de	TON PROCHAIN,	
. son champ et son SERVITEUR	et sa SERVANTE ,	
. son bœuf et son âne,		
. et tout ce qui est à	TON PROCHAIN.	

Le Décalogue de l'Exode et celui du Deutéronome sont, en même temps, très semblables et assez différents. Leur ressemblance conduit à considérer que ce ne sont pas deux textes différents, mais en quelque sorte deux versions du même texte. La Bible en effet les appelle tous deux « les Dix Paroles »³² ou « les Deux Tables »³³.

On pourra se demander pourquoi un texte aussi fondamental a été transmis selon deux versions différentes. Il est possible de chercher l'explication de ce fait dans l'origine, c'est-à-dire en tentant de retracer l'histoire du texte³⁴. Au lieu des racines toutefois, on peut examiner les fruits, à savoir réfléchir sur les effets du redoublement du texte. La première chose à noter est que ce n'est pas le seul cas de « doublets » dans la Bible ; au contraire, il semble bien qu'il s'agisse d'une loi fondamentale des textes bibliques, à commencer par les deux récits de la création, au début de l'Ancien Testament, et de la double version des récits de l'enfance de Jésus au début du Nouveau Testament, selon Matthieu et selon Luc.

Déjà au niveau le plus élémentaire de la composition des textes, le « parallélisme des membres » — synonymique, antithétique ou complémentaire — est une caractéristique de tous les textes poétiques, y compris les oracles prophétiques, mais aussi de tant de textes en « prose ». L'effet de ce parallélisme n'est pas seulement d'insistance :

Ce système d'échos garde toujours, même en prose, une efficacité poétique, pour diriger toujours le regard vers un sens qui ne peut exister qu'« entre les lignes ». C'est le cas dès le niveau du parallélisme peu développé : « Tu marcheras sur le serpent et le basilic, tu fouleras au pied le lion et le dragon » (Ps 91,13) : entendre cela m'oriente vers l'idée d'une menace, autre que toutes ses concrétisations mais non séparables d'elles. L'énergie naît de l'image, mais doit en sortir. C'est sans doute pourquoi les textes bibliques donnent tant à penser à l'esprit le plus exigeant, sans jamais penser à sa place. Ils propulsent leur lecteur vers le moment redoutable où il devra interpréter à son propre compte³⁵.

Le sens, c'est-à-dire la présence de l'auteur, ne s'impose pas au lecteur ; il se cache et en même temps se révèle « entre les lignes ». Ce vide appelle le lecteur au risque de l'interprétation, c'est-à-dire non pas à le combler, mais à oser se faire présent lui aussi. Puisque de risque il s'agit, je me risquerai à proposer, non pas une explication, mais une interprétation de la fonction des « doublets » bibliques. S'il n'y avait qu'un seul texte, nous serions tentés de l'adorer, comme le veau d'or. Quand ils sont deux, ils sont comme les chérubins d'or de l'arche d'alliance : dans le face à face de leur symétrie, ils ont pour fonction de marquer le vide qui les sépare et les unit, c'est-à-dire d'indiquer la Présence (Ex 25,18-22 ; 37,7-9). En d'autres termes, le fait de devoir lire deux versions du Décalogue, deux versions du Notre Père, nous protège du risque de l'idolâtrie. Tentons d'imaginer combien serait grande la tentation de mettre la main sur

³² Voir n. 2.

³³ Voir n. 6.

³⁴ Voir A. WÉNIN, « Le décalogue », 9-10, et surtout Bovati, 76-78 (avec bibliographie).

³⁵ P. BEAUCHAMP, préface à R. Meynet, *L'Analyse rhétorique. Une nouvelle méthode pour comprendre la Bible. Textes fondateurs et exposé systématique*, Initiations, Paris 1989, 11-12.

Jésus, d'idolâtrer ses paroles, si nous n'avions pas quatre mais un seul évangile ! L'iconographie traditionnelle représente les évangélistes par quatre figures différentes : homme pour Matthieu, lion pour Marc, taureau pour Luc et aigle pour Jean. Ce sont là, selon le prophète Ézéchiél (Ez 10,14), quatre figures de chérubins ; qu'il ne faut pas confondre avec la Présence dont ils ne sont que le signe : « La gloire du Seigneur sortit de sur le seuil du temple et s'arrêta sur les chérubins » (Ez 10,18).

Résumé :

Une analyse serrée de la composition des deux versions du Décalogue d'Ex 20 e de Dt 5 met en valeur la position centrale des deux seuls commandements positifs de la liste : la consécration du sabbat et l'honneur dû aux père et mère. La relation littéraire et sémantique entre ces deux commandements fournit la clé de lecture de l'ensemble du texte : s'adressant à l'homme, le premier en tant que père, le second en tant que fils, ils le définissent comme sujet de liberté, reçue d'un autre et reconnue à l'autre. La liberté est en outre offerte au lecteur du fait que ce sont deux textes, semblables et différents qui lui sont donnés : la Présence se révèle dans l'espace laissé libre entre eux.

Cet article est paru en italien, sous le titre : « I due decaloghi, legge di libertà (Es 20,2-17 & Dt 5,6-21) », *Gregorianum* 81 (2000) 659-692.

© *Studia Rhetorica Biblica et Semitica*, pour l'édition française.

[11.04.2002]

[dernière mise à jour, le 28.11.2013]